



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 41797

Texte de la question

M. Alain Ferry attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des éleveurs tenus d'abattre leur cheptel consécutivement à la découverte de cas de tuberculose bovine. Le préjudice subi est malheureusement très important, d'autant plus important que la contrepartie financière accordée par l'Etat reste malheureusement insuffisante. Elle n'a pas de commune mesure avec l'indemnisation accordée aux éleveurs dont les bêtes sont touchées par l'encéphalite spongiforme bovine. Pourtant, les effets économiques de la disparition du cheptel sont identiques pour les éleveurs quelle que soit la maladie en cause. C'est pourquoi il lui demande d'intervenir pour harmoniser les dédommagements en prenant en compte le temps perdu par l'agriculteur pour reconstituer son cheptel.

Données clés

Auteur : [M. Ferry Alain](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41797

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4042